

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
Cabinet du Président

**DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT
DU SENAT A L'OCCASION DE LA
COMMEMORATION DU CINQUANTENAIRE DE
LA CREATION DU SENAT DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO**

*Kinshasa
Palais du Peuple
Mercredi, 23 juin 2010*

Honorable Président de l'Assemblée Nationale et Cher Collègue,

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice,

Monsieur le Procureur Général de la République,

Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale et du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs, Cher(e)s Collègues,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Excellences Messieurs les Ambassadeurs et chefs des Missions diplomatiques,

Monsieur le Président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa,

Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa,

Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala,

Mesdames et Messieurs,

Distingué(e)s Invité(e)s,

Nous sommes réunis ce jour pour commémorer le Cinquantenaire de la création du Sénat, institué, en même temps que la Chambre des Représentants, par la Loi fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo.

Nous procéderons, à cette occasion, à la décoration et à la remise des cadeaux, en signe de reconnaissance, à ceux des membres du personnel qui, dans l'ombre, ont rendu de bons et loyaux services à la Nation.

En effet, le 31 juillet 2009, 8 membres de l'Administration du Sénat ont été admis à la retraite. Ils méritent notre reconnaissance.

La Nation reconnaissante rend aussi un hommage appuyé à ceux des membres de notre Institution qui nous ont quittés.

En leur mémoire, je vous demande de vous lever et de garder un instant de recueillement.

Que leurs âmes reposent en paix !

Mesdames et Messieurs,

Distingué(e)s Invité(e)s,

L'histoire du Sénat dans notre pays se lit en dents de scie.

A dire le vrai, l'institution n'a réellement fonctionné que pendant quelques brèves périodes de l'histoire nationale.

Durant la première législature, sous l'empire de la Loi fondamentale, elle a fonctionné de juin à septembre 1960, puis de juillet 1961 à septembre 1963.

Entre les deux périodes, la crise que connut le pays l'a contraint tantôt à l'ajournement, tantôt à la mise en congé forcé.

Entretiens, le Sénat est passé de la présidence de **Joseph ILEO** à celle de **Victor KOUMORICO**, puis à celle de **Isaac KALONJI**.

Après avoir été reconduit par la Constitution du 1^{er} août 1964, il refit surface à la faveur des élections législatives qui suivirent.

Il sera dirigé par **Sylvestre MUDINGAYI** jusqu'à l'avènement de la 2^{ème} République, marqué par l'adoption de la Constitution du 24 juin 1967.

Mesdames et Messieurs,

Distingué(e)s Invité(e)s,

Il n'appartient pas aux autorités politiques d'écrire l'histoire d'une Nation.

La nôtre a d'ailleurs déjà été écrite par les meilleurs de ses fils et par les étrangers.

En ce qui concerne le Sénat, une partie de cette histoire sera contée à travers les témoignages que nous entendrons tout à l'heure.

Permettez-moi cependant d'apporter un éclairage en ce qui concerne la date exacte de l'installation du Sénat.

W.J. GANSHOF VAN DER MEERSCH dit que nos deux Chambres devaient être installées le même jour, c'est-à-dire le 15 juin, selon le timing initialement prévu par l'Administration.

Suite à des contraintes diverses, notamment celles liées au calendrier électoral, les deux Chambres ne seront pas constituées à la même date.

Néanmoins, elles furent convoquées, toutes les deux, le même jour, c'est-à-dire le 17 juin, par arrêté royal du 16 juin 1960.

C'est ce jour-là que chacune des deux Chambres a pu procéder à sa séance inaugurale.

Puis vinrent les séances de constitution des Commissions de vérification des pouvoirs et d'élection des Bureaux définitifs.

En ce qui concerne le Sénat, l'élection du Bureau définitif eut lieu le 22 juin 1960, après celle de la Chambre des Représentants intervenue le 21 juin.

C'est dire que le choix se situe entre le 17 juin, date de la première convocation des deux Chambres, et le 22 juin, date de la constitution du Bureau définitif de notre Institution.

Au Sénat, la séance inaugurale s'ouvrit à 9 h 45', sous la présidence de Monsieur **Marcel GALERNE**, son Secrétaire général provisoire.

Dès ce premier jour, c'est-à-dire le 17 juin 1960, il fut procédé au tirage au sort pour désigner le Président du Bureau provisoire.

L'honneur revint à **Maurice MANDIONGWE** du M.N.C /Lumumba.

Le Président provisoire suggéra la constitution de trois commissions de vérification des pouvoirs, à raison d'une pour deux provinces.

Les commissions se réunirent le 18 juin et présentèrent leurs rapports à l'Assemblée le 20 juin.

Celle-ci adopta lesdits rapports le même jour et le Président proclama validés les mandats des Sénateurs élus de chaque province, sous les deux réserves suivantes :

1. Pour la Province de Léopoldville, l'Assemblée admît à l'unanimité l'invalidation du mandat de Monsieur **MWINI-PUTU**, âgé seulement de 24 ans, et concédât à Monsieur Joseph TATI, âgé de 28 ans, un délai jusqu'à l'atteinte de l'âge de 30 ans requis par la Loi fondamentale ;
2. Pour la Province du Katanga, l'Assemblée plénière réserva la question des suppléants, à la suite d'une proposition de son Président.

Après cette validation de mandats, intervint la phase de la constitution du Bureau définitif.

Pour le poste de Président, il y eut quatre candidats : M. **Joseph ILEO** de l'UNIMO, M. **Alexandre MAHAMBA** du M.N.C/Lumumba, M. Honoré **MOKENGELE** de la même mouvance lumumbiste et M. **Michel DENGE** de PUNA.

Après un scrutin à trois tours, M. **Joseph ILEO** l'emporta avec 41 voix, soit 51% des votes exprimés, contre 39 voix, soit 49 %, pour **Alexandre MAHAMBA**.

Au poste de Premier Vice-Président, les voix se répartirent de la manière suivante : 40 voix, soit 51%, pour **Jacques MASANGU** du

Cartel BALUBAKAT ; 37 voix, soit 48%, pour **Michel DENGÉ** et 1 voix, soit 1% pour **Joseph OKITO** du M.N.C./Lumumba.

A la Deuxième Vice-Présidence, le scrutin donna les résultats suivants, après deux tours consécutifs : 44 voix, soit 56 %, pour **Joseph OKITO** et 35 voix, soit 44%, pour M. **André NGBANDUA** du P.N.P.

Le Bureau fut enfin complété par la désignation des quatre Secrétaires suivants : **KANDARA Albert** du CERECA, **KIWEWA Antoine** du M.N.C./Lumumba, **MOLEBE Joseph** de PUNA et **MATITI Justin** du PSA.

Au total, outre les quatre secrétaires ainsi désignés, le premier Bureau définitif du Sénat de la première République fut dirigé donc par :

1. **Joseph ILEO**, Président
2. **Jacques MASANGU**, 1er Vice-Président
3. **Joseph OKITO**, 2^{ème} Vice-Président

Ce Bureau fut installé le mercredi 22 juin 1960.

C'est le 23 juin que normalement le Gouvernement aurait dû être investi. Finalement, il ne le fut que le 24 juin.

Telle peut être ma contribution quant à la question de la détermination de la date exacte de l'installation du Sénat.

Après la désignation en septembre 1960 de **Joseph ILEO** au poste de Premier ministre, le Sénat sera dirigé par **Victor KOMORIKO**, jusqu'à la mise en congé du Parlement.

Au sortir des élections de 1964, c'est **Sylvestre MUDINGAYI** qui présidera à ses destinées, jusqu'à l'avènement de la Seconde République.

La situation demeurera telle jusqu'à l'Accord global et inclusif de Sun City.

Le Sénat de la transition, sous la présidence de **Mgr MARINI BODHO**, élaborera la Constitution du 18 février 2006.

Mesdames et Messieurs,

J'ai promis de ne pas réécrire l'histoire du Sénat, encore moins celle de notre Nation.

Je préfère laisser la parole aux Sénateurs honoraires de la Deuxième législature, dont certains sont de nouveau Sénateurs, afin qu'ils nous éclairent par leurs témoignages.

Dans les tout prochains jours, paraîtra un ouvrage intitulé « *Le Sénat de la République démocratique du Congo de 1960 à nos jours. Contribution à l'histoire politique du pays* ».

Cet ouvrage vous renseignera encore davantage.

Après les cérémonies de décoration et de remise des cadeaux, nous visiterons ensemble l'exposition dans le hall de cette salle.

En attendant, je souhaite à chacune et à chacun bonne fête du Cinquantenaire.

Je vous remercie.

Léon KENGO Wa DONDO